Inscrite aux Barreaux de l'AIN et de LYON - 44 rue Léon Perrin - 01000 BOURG-EN-BRESSE - Tél. 04 74 45 95 90 - Fax 04 74 45 95 96 reffaybourg@reffay-avocats.com - www.reffay-avocats.com

EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur

FERMETTE en pisé,

avec bâtiment annexe à usage d'atelier de réparation de véhicules automobiles, construction attenante à usage d'atelier de peinture, outre prés.

Sise à SAINT NIZIER LE BOUCHOUX Route des Moissonniers (01560) **1114**

Euros (vingt cinq mille euros)

(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 22 NOVEMBRE 2022 à 14 HEU

A l'audience du Juge de l'exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées.

Cette vente est poursuivie à la requête de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable, dont le siège social est sis 14 boulevard de la Trémouille – BP 20810 – 21000 DIJON CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 542 820 352, représentée par son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

A SAINT NIZIER LE BOUCHOUX (01560), 1114 route des Moissonniers, une propriété bâtie et non bâtie cadastrée Section YH n°62, lieudit « 1114 Route des Moissonniers » (8a 90ca), n°63 « lieudit les moissonniers » (8a 20ca), **n°64** (11a 47ca), **83** (74ca) **n°84** (12a 69 ca), **n°87** (3a n°89 (34a 89ca) comprenant 97ca),

une fermette en pisé à usage d'habitation avec cour à l'arrière du bâtiment, démunie de système de chauffage et de menuiseries, de sorte que nul DPE n'a été établi, comprenant une pièce, une chambre, des toilettes, deux autres pièces, un couloir, une petite buanderie, outre un garage, avec accès à des combles ouverts par escalier en bois extérieur.

- un autre bâtiment à usage d'atelier de réparation de véhicules automobiles,
- une petite construction attenante en moellons accolée à la façade du bâtiment à usage d'atelier, servant d'atelier de peinture, laquelle n'apparait pas sur le plan cadastral,
- outre parcelles en nature de pré.

L'atelier de réparation de véhicules automobiles et l'atelier de peinture sont occupés par le débiteur saisi qui indique les louer à une société SAS JMDA, dont il est le Président pour 1.500 € mensuels sans qu'un bail écrit ni daté n'ait été produit.

Visite des lieux : sur place, le mardi 25 octobre 2022, de 10h à 11h30 par Maître CONTASSOT Huissier de Justice à VILLARS LES DOMBES

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES, séquestre, de 3.000 €. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au gréffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 20/00039) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères